

Réf : DCM/2017/n°7/7.2/02-02/1

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	24

SEANCE DU 2 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le DEUX FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Stéphane PIGNAN.

Absent ayant donné procuration :

P. DEVILLE à JC CAMPOS
C. BERTINI à O. BERTRAND
A. BONNET à F. LABARUSSIAS

J.C BASCHIOU à G. TRAUJLET
G. BER à R. BOUTEILLER

Absents : P. CATHALA, A. FOUREL, S. ROUS, C. BONATO, A. JACINTO

Secrétaire de séance : O. BERTRAND

Date de la convocation : 24-01-2017
Date de l'affichage : 27-01-2017

OBJET :

TAUX D'IMPOSITION 2017

Rapporteur : Le Maire

Il est proposé au conseil municipal d'adopter pour 2017 les taux d'imposition repris dans le tableau ci-dessous :

	2014	2015	2016	2017 (est)	B
T.H	14 196 167 €	14 288 730 €	14 393 321 €	14 810 727 €	A
F.B	11 160 148 €	11 339 550 €	11 452 252 €	11 784 367 €	S
F.N.B	179 005 €	160 974 €	206 279 €	212 261 €	E
Total	25 535 320 €	25 789 254 €	26 051 852 €	26 807 356 €	S

T.H	16,05	16,05	16,29	16,58	%
F.B	26,86	26,86	27,26	27,74	
F.N.B	102,61	102,61	104,15	105,97	

T.H	2 278 485 €	2 293 341 €	2 344 672 €	2 455 619 €	MONT ANT
F.B	2 997 616 €	3 045 803 €	3 121 884 €	3 268 983 €	
F.N.B	183 677 €	165 175 €	214 840 €	224 933 €	
Total	5 459 778 €	5 504 320 €	5 681 395 €	5 949 535 €	

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à la majorité

Pour : 20. Contre : 4 : F. LABARUSSIAS (pro. A. BONNET) – R. BOUTEILLE (proc. G. BER)

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 06-02-2017
- date d'affichage : 06-02-2017